

Procès-verbal du conseil municipal du 16 janvier 2026

Membres présents : Maryse GRENAT, Gilles GRENAT, Cyrille GALLAY, Jérôme HAUTEVILLE, Karen ANCEY, Benjamin GRENAT, Jean-Claude DEBUS

Membres absents : Marie-France VIGNES (donne procuration à Gilles GRENAT), Vincent REQUET (donne procuration à Jean-Claude DEBUS), Antonio MONTES (donne procuration à Karen ANCEY)

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025

Vote : Accord à l'unanimité

II- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Vote : Accord à l'unanimité

IV- Affaires financières

1- Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant la date de vote du budget principal et budget de l'eau

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget principal de la commune de LA FORCLAZ n'a pas encore été voté, considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

BUDGET PRINCIPAL

Chapitres	Libellé	BP+DM 2025	Autorisation crédits 25%
20	Immobilisations incorporelles (frais d'études, logiciels)	4 165.00 €	1 041.25 €
21	Immobilisations corporelles (terrains, matériels, bâtiments)	44 981.00 €	11 245.25 €
23	Immobilisations en cours (constructions nouvelles, installations nouvelles)	1 174 616.00 €	293 654.00 €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €
TOTAL		1 223 762.00 €	305 940.50 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Chapitres	Libellé	BP+DM 2025	Autorisation crédits 25%
20	Immobilisations incorporelles (frais d'études, logiciels)	- €	- €
21	Immobilisations corporelles (terrains, matériels d'exploitation)	92 294.00 €	23 073.50 €
23	Immobilisations en cours (constructions nouvelles, installations nouvelles)	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €
TOTAL		92 294.00 €	23 073.50 €

Vote : Accord à l'unanimité

2- Demande de subvention dans le cadre de la DETR

Madame le Maire présente le budget des travaux de rénovation de la salle des fêtes et la construction d'une bibliothèque. Elle informe le conseil municipal que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2026.

En conséquence, Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver le financement suivant et à solliciter la subvention afférente.

COUT TRAVAUX + MO	799 946,80 €	
PLAN RURALITE	300 000,00 €	37,50%
CDAS 2023	60 000,00 €	7,50%
CDAS 2025	80 000,00 €	10,00%
DETR	199 950,00 €	25,00%
AUTOFINANCEMENT	159 996,80 €	20,00%
TOTAL HT	799 946,80 €	100,00%

Vote : Accord à l'unanimité

3- Financements apportés par la Fondation du Patrimoine pour le projet d'aménagement du site hydroélectrique du Col du Grand Tillet

Collecte de fonds : 34 880 €

Mécénat et autres aides : 25 000 €

Montant total : 59 880 €

VI- Affaires générales

1- Nouveaux statuts de la CCHC

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais du fait d'évolutions réglementaires et d'ajustements liés à

de récents choix politiques. Les principales modifications sont les suivantes :

- ✓ *Article 1 : modification du nom de la collectivité* : il est proposé de remplacer « Communauté de Communes du Haut-Chablais » par la dénomination « **Haut-Chablais Interco** » dont l'acronyme sera **HCI** afin de renforcer l'identité du territoire et pour mettre en concordance communication et nom officiel.
- ✓ *Évolutions réglementaires* : le terme de « compétences optionnelles » est désormais remplacé par le terme de « **compétences complémentaires à intérêt communautaire** ».
- ✓ *Compétence n°8 - ajustements des statuts pour les compétences « sentiers », « voirie »* : la DGCL a demandé que la compétence « sentiers » soit intégrée à la compétence « voirie ».
- ✓ *Compétence n°13 - évolution de la compétence « Mobilité »* : depuis 2024, la CCHC s'est engagée dans la mise en place d'un Schéma Directeur des Mobilités et de sa déclinaison en Schéma Directeur Cyclable. Plusieurs actions prioritaires ont été dégagées dans le schéma de mobilité et ont été traduites dans le budget 2025 par le dégagement de 300 000 € supplémentaires. Toutefois, la mise en œuvre de ces actions nécessite une modification des statuts. Il est proposé :
 - de rattacher les itinéraires intercommunaux vélo-piéton à la nouvelle compétence n°8 « voirie-sentiers » ce qui nécessitera une délibération ultérieure sur les itinéraires à mettre en œuvre. A ce jour sont pressentis : l'itinéraire Morzine – Les Gets, l'itinéraire de la Vallée d'Aulps, l'itinéraire de la Vallée du Brevon
 - de compléter la compétence n°13 – mobilité en intégrant les mobilités actives et partagées et la tarification plate

Vote : Accord à la majorité (1 contre)

2- Enfouissement de la ligne haute-tension

Présentation du projet d'enfouissement de la ligne haute-tension :

Il s'agira de créer un nouveau réseau souterrain sur près de 3 km. Plus de 2 km de réseau 20 000 V aérien seront déposés à l'issue des travaux.

Montant de l'investissement de l'ordre de 800 000 € HT

3- Point personnel périscolaire

Nouvelle embauche à compter du retour des vacances de février.

V- Questions diverses

Point marché de travaux « Bibliothèque + salle des fêtes »

Suite au désistement de l'entreprise de gros-œuvre, une nouvelle consultation a été lancée pour le lot « Démolition – Maçonnerie ».

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

Le Maire
Maryse GRENAT



Le secrétaire de séance
Cyrille GALLAY